



Déclaration CGT Educ'Action CAPA second degré du 31/01/2024 et 2/02/2024

Le récent remaniement du gouvernement avec la nomination de Gabriel Attal comme premier ministre, après 6 mois de mandat comme ministre de l'Éducation, et le regroupement du ministère de l'Éducation et celui de jeunesse et sport a entraîné l'incompréhension des personnels. Ne plus avoir un ministère plein et entier dédié à l'Éducation ne peut être que mal perçu par la profession. Dans une année de jeux olympiques à Paris, il est fort à craindre que le secteur du sport sera vraisemblablement la priorité.

Outre cette critique sur le périmètre du ministère, nous ne pouvons pas évacuer la polémique créée par la nouvelle ministre. Des propos sur le manque de remplacement sont une attaque à peine camouflée envers l'École publique. Les collègues se sont senti-es attaqué-es par de tels propos. Pendant toute la semaine, chaque jour apportait son lot d'informations polémiques. Ce n'est pas un très bon signal pour l'École qui a besoin de sérénité pour fonctionner. Dans tous les cas ces propos ne vont pas permettre « d'installer et de maintenir un climat propice » au bon fonctionnement du ministère. S'il fallait établir un niveau d'expertise cela serait « à consolider ».

Avec la mise en place des groupes de niveaux dès la rentrée prochaine en 6e et 5e sur toutes les heures de français et de mathématiques (en attendant leur généralisation en 4ème et 3ème l'année suivante), le ministère attaque les fondements du collège unique. Cela va à l'encontre de la recherche qui montre que cette différenciation est surtout – et marginalement - bénéfique pour les meilleur-es élèves, et a plutôt un impact négatif sur les plus faibles. Il faudra donc modifier pour les enseignants de mathématiques et Français en collège l'ITEM 3 du compte rendu des rendez vous de carrières car la diversité des élèves ne sera plus une réalité. Quant aux moyens annoncés, ils sont bien évidemment insuffisants. Ils nécessiteront de prendre sur les marges des collèges au détriment des autres dispositifs. Pire, on se demande bien où l'Institution compte trouver les enseignant-es dans deux disciplines largement déficitaires. Surtout, ce séparatisme entre « bons élèves » et élèves en difficulté, appliqué dès la rentrée au collège, serait d'une violence inouïe pour ces dernier-ères, pour une partie desquel-les on peut craindre une assignation de 4 années dans le même groupe de niveau. Même au sein d'un groupe limité à 15 élèves, comment peut-on faire croire qu'elles et ils s'y épanouiront et progresseront ? L'hétérogénéité n'est ni un problème ni un frein aux apprentissages. Elle dynamise les enseignements, développe l'entraide et l'autonomie. Si l'ambition de l'École est de permettre à tous et toutes de progresser (et selon son rythme), l'École doit abonder les moyens en heures et en personnels formés, pour appliquer une pédagogie de progrès dans des classes aux effectifs réduits. À l'inverse avec la mise en place de groupes de niveau, elle forcerait les enseignants à ne pas agir en éducateur responsable et selon des principes qui ne seraient pas éthiques. On serait donc loin d'un niveau satisfaisant si il fallait évaluer ce dispositif.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA, les fausses promesses qui accompagnaient la mise en place du PPCR et contre laquelle la CGT était et reste opposée, n'ont pas survécu aux faits.

La logique de salaire au mérite que sous-tend ce système et que le président a défendu lors de son intervention à la télévision ne répond pas aux exigences d'émancipation revendiquées par la CGT Educ'Action.

Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière ne peut dépendre d'un système aussi peu transparent et inéquitable. Les collègues sont soumis à des critères opaques donnant lieu à des évaluations arbitraires et à des appréciations souvent contradictoires avec l'avis final. De nombreux collègues, au regard de leur demande de recours, relèvent ces contradictions rendant incompréhensibles les critères utilisés dans l'obtention de l'évaluation finale. On peut également se poser la question de savoir pourquoi les évaluateurs n'ont pas connaissance de ces critères.

Enfin, suite à la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons pas accès à l'ensemble des avis, nous ne pouvons donc en aucun garantir à nos collègues de l'égalité de traitements entre disciplines, ainsi qu'entre femmes et hommes. Nous dénonçons, une fois encore, cette opacité mettant à mal le travail des élu-es paritaires et la défense de nos collègues.

Nous continuons donc d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation publique ainsi que du PPCR.

Merci de votre écoute.